



EXTRAIT DE PÉTITION **(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 773 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil supérieur de l'éducation du Québec reconnaît que l'intimidation est un phénomène sous-estimé en ampleur, en intensité et en conséquences;

CONSIDÉRANT QUE 2 à 3 élèves par classe sont victimes de violences physiques et verbales répétées;

CONSIDÉRANT QUE tous les étudiants et le personnel ont le droit d'être en sécurité à l'école;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation mondiale de la santé classe le Canada au 27^e rang sur 35 pays pour ce qui est de la prévalence de l'intimidation vécue par les élèves à l'école;

CONSIDÉRANT le nombre effarant d'élèves ayant affirmé exercer ou subir l'intimidation;

CONSIDÉRANT QUE l'intimidation constitue un problème grave de société et qu'une prise de conscience collective s'impose;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences psychologiques, sociales et scolaires de l'intimidation sont sérieuses;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes nationales portant sur l'alcool au volant et le port de la ceinture de sécurité ont eu un impact majeur sur la modification des comportements des Québécois;

CONSIDÉRANT les effets réels et positifs obtenus dans d'autres pays, après ces campagnes de sensibilisation;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

En conséquence, nous demandons aux ministères concernés du gouvernement du Québec de préparer une campagne nationale médiatisée web-télé dans le but de lutter contre cette forme de violence qui n'épargne aucun établissement scolaire.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

François Bonnardel, député de Shefford

15 MAI 2010

Date de signature de l'extrait